CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2020

Présents: Christina CHEVALIER, Stéphane CLOIX, Jean-François COMBESCOT, Louis DINTRANS, Michel FONTAN, Baptiste HANSE, Laëtitia KLIMINE, Jérôme LENDRES, Virginia MARGIER, Aurélie PAILHAS, Jérôme SALLES, Karen TUAL.

Absente: Dominique PAPOT (procuration L DINTRANS).

Secrétaire : Baptiste HANSE.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

1. Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Charline CARRERE, adjoint administratif principal, agent de prévention de la collectivité, afin d'expliquer aux élus le fonctionnement du PCS.

Le PCS est un document opérationnel dont l'objectif est de prévoir la réponse apportée par la commune en cas de sinistre majeur (canicule, chutes de neige, grand froid, incendie, inondation, incident nucléaire, pandémie, pollution des eaux, séisme important, tempête et vent violent, transport de matières dangereuses), il détermine explicitement le rôle de chacun des acteurs dans le but de venir en aide à la population.

Il recense les vulnérabilités de la commune et les moyens dont elle dispose (humains et matériels).

Le plan met en œuvre deux organes distincts mais complémentaires et en contact permanent :

- le Poste de Commandement Communal qui pilote le dispositif
- les cellules de terrain qui assurent la mise en œuvre des missions de sauvegarde et informent le Poste de Commandement Communal de l'évolution de la situation.

L'élaboration effective du PCS a débuté lors du mandat précédent. Il est opérationnel depuis 2019.

Toutefois, il convient de désigner les membres du Poste de Commandement Communal et les cellules de terrain de la nouvelle équipe municipale.

Par ailleurs, la tenue d'une réunion de travail sera nécessaire afin que les nouveaux membres du PCS se familiarisent avec son fonctionnement en vue d'un exercice.

Le PCS sera mis à jour tous les ans.

Monsieur le Maire invite les élus à se positionner sur l'organigramme proposé. Par la suite, une réunion de travail sera programmée et un suivi périodique sera assuré afin de tenir à jour le PCS.

2. <u>Aide aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes (tempête Alex).</u>

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du mail de l'Association des Maires des Hautes-Pyrénées qui propose aux collectivités du département de venir en aide aux communes des Alpes-Maritimes sinistrées par la tempête Alex.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser un don de 200 € à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes qui se chargera de redistribuer ces fonds aux communes les plus touchées par cette catastrophe naturelle.

3. <u>Programmes d'électrification, éclairage public et transition</u> <u>énergétique 2021 : Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 65)</u>

Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier du SDE 65 qui demande à la commune de remplir une fiche sur ses besoins pour l'année 2021 concernant l'électrification rurale, l'éclairage public et la transition énergétique.

Concernant les renforcements et les extensions, Monsieur Jérôme LENDRES, conseiller délégué à l'urbanisme, va recenser d'ici le 30 novembre les projets susceptibles d'être déclarés au SDE 65.

Les pétitions relatives à l'éclairage public porteront sur une demande d'étude concernant la possibilité de régler une minuterie sur les candélabres et d'ainsi diminuer la facture énergétique de la commune.

Enfin, certaines portions restantes de fils nus sur la commune pourraient être sécurisées par la pose de câbles torsadés à haute résistance.

4. Point sur l'urbanisme.

Monsieur Jérôme LENDRES présente la proposition d'alignement de Madame Estelle CUVILLIER, géomètre-expert, concernant les terrains cadastrés : sections AB, parcelles 89-94-95 situés au bord de la rue Romain Rolland.

Ces terrains en indivision nécessitent un alignement afin de délimiter de façon cohérente le domaine public et privé (largeur de passage homogène sur toute la rue).

Les élus approuvent la proposition d'alignement de Madame Estelle CUVILLIER.

5. Questions diverses.

-En raison du reconfinement annoncé par le Président de la République, la mairie se mettra en contact avec les personnes identifiées comme vulnérables ou isolées, distribuera dans certains commerces et mettra à disposition des attestations de sortie et maintiendra son guichet ouvert afin d'assurer la continuité du Service public.

-Monsieur le Maire annonce que les travaux de réfection de la corniche et de la toiture de la mairie ont débuté. Les entreprises COHOU CHARPENTES et PIANARO sont en charge

des entreprises conou charpen les et Planaro sont en charge

-Monsieur le Maire diffuse auprès du Conseil le projet de marché public à procédure adapté visant à missionner un expert afin de déterminer la nature, l'étendue et les causes des désordres affectant la toiture de l'école Simone VEIL (propriété de la commune d'Andrest) ayant entraîné des infiltrations dans les locaux dudit établissement. Le rapport rendu par l'expert aidera la commune à prendre une décision sur la résolution des dysfonctionnements apparus sur ce bâtiment.

-Monsieur le Maire évoque des dégradations survenues à l'intérieur et à l'extérieur de l'école Simone VEIL pendant les vacances d'automne. La commune va se mettre en contact avec la Communauté de Communes Adour Madiran (occupante du bâtiment) afin de déterminer les causes de ces dégradations et d'assurer une bonne utilisation du bâtiment à l'avenir. Les désordres constatés ont néanmoins été résolus le jour même de la rentrée.

-Monsieur le Maire évoque la réunion qui s'est tenue dans la journée avec les gestionnaires de réseaux concernant la réalisation de terrains familiaux devant accueillir quatre ménages, souhaitant se sédentariser, issus de la communauté des gens du voyage.

Ce projet a été prescrit par l'Etat dans le cadre du schéma départemental d'accueil et de sédentarisation des gens du voyage. Le projet de dépôt du certificat d'urbanisme opérationnel est en cours. Le Conseil sera informé de l'avancement du dossier.

-Monsieur le Maire évoque le mail envoyé par les parents d'élèves afin qu'un marquage soit effectué sur le parking de la salle des fêtes.

Monsieur COMBESCOT, 2^{ème} adjoint au Maire en charge des travaux, étudiera ce plan avec d'autres élus lors d'une commission travaux.

Les parents d'élèves seront par la suite informés du plan de marquage et de circulation adopté par les élus.

- -Le chapiteau confié par l'ancien comité des fêtes à la commune à la fin des années 90, ne répond plus aux normes en vigueur. Son homologation étant impossible et dans un souci de sécurité, le Conseil décide à l'unanimité de réformer ce matériel.
- -En raison de la pandémie de COVID-19, la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants en mairie n'aura pas lieu cette année. La commune réfléchit à une autre initiative afin de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Andrestois.
- -Une collecte d'aliments aura lieu dans le cadre d'une initiative de la Banque alimentaire devant la supérette PROXI du pôle Multiservices Jean Moulin les 27 et 28 novembre.

La séance est levée à 23h55.